



PROCES VERBAL

Réunion du comité directeur du 18 juillet 2017

La séance est ouverte à 19 h30

Présents :

Nathalie DUFLOS, Nathalie CARRIÈRE, Christian CARRIÈRE, Clément DOUBLIER, Jean-Louis FOURMY, Jean GODEFROY,

Excusés : Jean Paul SUREAU pouvoir à Christian CARRIÈRE
Bérénice VAILLANT, Gilles PELLETIER

Ordre du Jour :

- Situation des licences
- Situation du projet d'embauche d'un permanent
- Subventions Conseil départemental et CNDS
- Assises départementales « Cheval et Différences » jeudi 21 septembre 2017
- Fête du Cheval dimanche 1^{er} octobre 2017 Hippodrome de Chartres
- Bilan Challenge départemental des Clubs
- Bilan Championnats départementaux
- Modification du Bureau
- Situation financière à un mois de la fin de l'exercice
- Questions diverses

1^{ère} situation des licences :

NOMBRE DE LICENCES PRATIQUANTS		
Semaine calendaire : 29		
Semaine FFE : 46		
REGION	2016	2017
	33 163	32 826
Département	2016	2017
18	4 051	3 861
28	5 552	5 458
36	3 047	2 989
37	7 413	7 211
41	5 578	5 833
45	7 522	7 474

Situation des licences. Comme au niveau national et régional (hors mis le 41 qui était assez bas en 2016) les licences baissent fortement. Il semble que ce soit l'impact de la hausse de la TVA et la réforme des rythmes scolaires qui se font ressentir cette année dans les clubs.

Cette situation est préjudiciable sur les démarches engagées pour une meilleure prise en compte de nos activités. Il est utile d'insister auprès de tous les clubs pour que chaque pratiquant soit doté d'une licence FFE. Les mois de juillet et août offrent encore des potentialités de prises de licences dans le cadre des stages.

Il est pris acte de ces informations.

2^{ème} résolution : Situation du projet d'embauche d'un permanent

Malgré les économies effectuées par le CDE28 pour permettre le co-financement d'un permanent, les subventions non accordées ne permettent pas de procéder à l'embauche.

Pour ce qui concerne le Cap ASSO l'établissement du dossier a été très long car le CDOS met du temps à réagir sur les documents qu'on lui transmet, il y a en permanence des corrections à faire. Aujourd'hui on a même pas de réponse sur ce dossier est-il ou non accordé ?

Quant au CNDS, le Directeur départemental nous avait conseillé de faire un dossier CNDS emploi car notre structure sans salarié était mal adaptée pour accueillir un jeune volontaire en Service Civique dont le résultat a été très décevant. Résultat négatif.

Quant au Conseil départemental une subvention spécifique a été demandée pour cofinancer la création d'un premier poste à hauteur de 6 000 € aucune réponse n'a été faite à cette demande ni positive ni négative.

Dans ces conditions il n'est pas envisageable de créer un poste de permanent au sein du CDE28.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

3^{ème} résolution : Subventions Conseil départemental et CNDS

Au-delà des subventions sollicitées pour la création d'un poste de permanent qui ont été refusées, il convient de revenir sur les attributions de subventions du Conseil départemental et de Jeunesse & Sport.

Pour ce qui concerne le Conseil général, il ne semble pas vouloir traiter les clubs équitablement les associations bénéficient de 5 € par licence des moins de 18 ans et les clubs professionnels bénéficient de rien. Ces Clubs représentent 75 % des établissements équestres, ils ont les mêmes contraintes que les associations en terme de diplômes etc. **la seule différence est que les Clubs professionnels payent des impôts (y compris locaux), payent des loyers et/ou des emprunts pour les infrastructures etc. et sont taxables à la TVA sur l'ensemble des activités, ils ne bénéficient pas d'infrastructures publiques et sont contraints de les financer et pour autant ils assument de nombreuses activités sociales sans contrepartie : accueil de scolaires, accueil de public à handicap etc. Les clubs associatifs, ceux que subventionne le CDE28 ne supportent pas ces charges là.**

Mon courrier du 13 décembre n'a fait l'objet d'aucune réponse, seule la Conseillère départementale Pascale de SOUANCE m'a informé que la commission n'avait pas retenue ma proposition avec une interprétation de mon courrier qui n'avait rien à voir avec mon argumentation.

En fait le CD28 ne prend en compte que 1 135 cavaliers sur 3 546 de moins de 18 ans.

Le CD28 ignore 2 411 licenciés de moins de 18 ans, sans expliquer pourquoi

Mais le mauvais traitement de l'équitation par le CD28 va au-delà des primes à la licence, il n'est pas tenue compte du fait que nous soyons le 3^{ème} sport olympique par le nombre de nos licenciés et nous recevons 1 500 € en tout et pour tout

Des CD attribuant moins de licences que le CDE28 reçoivent des sommes de 3 000 € à 7 000 € (Athlétisme, Basket, Canoé-Kayak, Cyclisme, Escrime, Gymnastique, Handball, Judi, Natation, Rugby, Tennis de Table, Voile et Volley-ball)

Le seul sport apportant une médaille d'or à l'Eure-et-Loir aux Jeux Olympique en 2016, alors que le département n'a bénéficié d'aucune médaille aux JO depuis plusieurs dizaines d'années, ne bénéficie pas du même soutien que bien d'autres activités sportives

Lorsque nous avons élaboré le Plan d'Actions Développement et Qualité 2017/2020, financé à hauteur de 7% (sur 21 500 €) par le CD28, Plan d'action qui a été montré en exemple lors du séminaire des Présidents des Comités départementaux organisé par la FFE en juin 2016, j'ai sensibilisé sur le fait que sa mise en œuvre dépassait un peu la bonne volonté des bénévoles du Comité et qu'il serait préférable de pouvoir créer un poste de permanent. Le Comité a fait les réserves financières nécessaires pour compléter les subventions sollicitées, sur une demande de subvention pouvant contribuer à cette création de poste, le CD28 n'a pas répondu.

Notre Comité avait lors de sa réunion du 24 mai 2016 fait des constats identiques dans sa 4^{ème} résolution et communiqué au CD28 ce constat le 22 juin 2016.
Force est de constater qu'il n'en a été tenu aucun compte.

Pour ce qui concerne la DDCSPP, malgré les conseils du Directeur de la DDCSPP qui ont été suivis, le CNDS emploi n'a pas été accordé ce qui remet en cause la possibilité de création d'emploi alors même que la mise en œuvre du Plan d'Actions Développement et Qualité 2017-2020 le nécessitait. Il est vrai que la Direction Jeunesse & Sport n'avait pas attribué 1 centime pour la réalisation du Plan d'Actions. Notre Comité reste interrogatif sur les conditions d'attribution des fonds CNDS comme nous l'étions en 2016 et avons communiqué le 22 juin 2016 notre 3^{ème} résolution du Comité Directeur du 24 mai 2016. Aucun changement n'est constaté à ce jour.
Ces constats sont approuvés à l'unanimité.

4^{ème} résolution : Assises départementales « Cheval et Différences » jeudi 21 septembre 2017

Le CDE28 aurait bénéficié d'une subvention CNDS de 2 000 € pour l'organisation de cette journée. A ce jour aucune notification n'a été reçue ni aucun versement. Compte tenu du retard dans les informations et de la question de l'embauche ou non d'un permanent, le CDE28 n'est pas à même de préparer correctement cette journée très importante pour le jeudi 21 septembre.. Elle doit se faire en parfaite collaboration avec Véronique CHERUBIN gérante de l'EARL La Houssine. Elle sera jointe avant la fin de l'été pour lui proposer de rencontrer Nathalie CARRIERE afin de fixer une date en janvier 2018 ou février hors vacances scolaires.
Cette décision est approuvée à l'unanimité.

5^{ème} résolution : Fête du Cheval dimanche 1^{er} octobre 2017 Hippodrome de Chartres

Les retards pris dans les contacts notamment en raison, de l'actualité ne permettant pas de rencontrer facilement les élus concernés, et notre problématique d'embauche, il a été proposé aux membres du Comité d'annuler cette manifestation.
Une association se consacrant exclusivement aux grandes manifestations sur le périmètre de Chartres Métropole a été créée aujourd'hui, elle reprendra ce projet de manifestation populaire et le programmera le premier dimanche d'octobre 2018 si l'hippodrome n'organise pas de rencontres ce jour-là.
Cette association sera plus à même que le CDE28 pour se consacrer aux événements équestres sur l'agglomération de Chartres.
Cette décision est approuvée à l'unanimité

6^{ème} résolution : Bilan Challenge départemental des Clubs

Le bilan du Challenge des clubs est satisfaisant avec 400 engagés un nombre de clubs présents légèrement supérieur et un bilan financier très équilibré.
La décision d'accueillir pour la première année une épreuve d'attelage a été finalement appréciée et mérite d'être reconduite.

Comme convenu et annoncé aux participants les engagements au Challenge ont été augmentés d'1 euro au profit de Georges DOUBLIER pour améliorer son équipement : un chèque de 400 euros a été remis pour Georges à Clément DOUBLIER, le 7 juillet en présence de Nathalie CARRIERE, Hélène VATTIER, le Président et l'Echo Républicain. Cette petite cérémonie de solidarité empreinte d'émotion s'est déroulée en contact visuel et sonore par Messenger avec Georges, son épouse et sa fille.

Les membres du Comité ont confirmé l'approbation de cette initiative à renouveler.

7^{ème} résolution : Bilan Championnats départementaux

Pour les championnats départementaux certains clubs organisateurs ne jouent pas le jeu en ne fournissant pas les photos de remises de prix avec la banderole Crédit Agricole, ce qui peut remettre en cause leur partenariat. Cela devra être précisé lors de l'Assemblée générale, les épreuves Championnats départementaux ne seront plus attribués à ces Clubs.

Un bilan précis quantitatif et qualitatif sera réalisé pour le Comité du mois de septembre avec les résultats des Championnats de France à LAMOTTE-BEUVRON et la préparation de la soirée récompenses qui devrait s'organiser en octobre en raison des élections des CDE en novembre.

Le Comité donne son accord sur cette analyse

8^{ème} résolution : Modification du Bureau

Le Président annonce qu'il ne souhaite pas assurer la Présidence jusqu'à la fin du mandat. D'une part ses activités professionnelles depuis avril à Dijon lui supprime un peu de liberté, il souhaite se consacrer à des actions plus ponctuelles dans le cadre de l'association Chartres Métropole Équi-Événements dont il a accepté la présidence, d'autre part ne se présentant pas pour conduire une liste du CDE28 pour les 3 prochaines années il juge préférable de laisser plus de marges d'initiatives aux membres du Comité actuel.

Il est proposé que Nathalie CARRIERE, membre de ce Comité depuis de nombreuses années, membre du Comité régional, ancien membre du Comité Fédéral, Présidente de la Commission de Concours Complet de la Fédération et coordinatrice pédagogique au CFA des métiers du sport de la Région, FORMASAT, assume la Présidence ce qu'elle a accepté.

Il manque un membre pour que le Comité soit complet, Nathalie CARRIERE propose de coopter Nathalie ROGER qui n'est plus responsable d'un club mais bénéficie d'une expérience professionnelle réussie.

Compte tenu des nouveaux statuts qui seront appliqués pour les élections à venir, Nathalie CARRIERE propose de réunir en septembre toutes les personnes susceptibles de pouvoir contribuer à la bonne marche du Comité départemental.

Les membres du Comité demandent à Christian CARRIERE de rester dans le Comité, notamment pour suivre la mise en œuvre du Plan d'Actions Développement et Qualité 2017-2020, sur lequel il s'est particulièrement investi.

Ces résolutions sont approuvées à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole

La séance est levée à 20h 45

La Secrétaire



Le Président